

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 3 avril 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14004** intitulé : « Accorder, par résolution, l'agrandissement de l'aréna Saint-Michel situé au 3440, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'agrandissement de l'aréna Saint-Michel situé au 3440, rue Jarry Est.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 23, 81, 86 et 663 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0459 qui se situe sur la rue Jarry Est entre la 13<sup>e</sup> Avenue et la 14<sup>e</sup> Avenue.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **19 avril 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

4. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 11 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**